



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2010

Hôtel de ville  
1, rue Méchin  
93 450  
L'île-Saint-Denis

\*\*\*\*\*

\* Nombre de membres composant \*  
\* Le Conseil.....:29\*  
\* En exercice.....:29\*  
\* Présents à la séance.....:24\*  
\* Absents excusés représentés.....:03\*  
\* Absents non représentés.....:02\*  
\*\*\*\*\*

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

100/2010

**Avis du conseil municipal sur les projets de réseau de transport public du Grand Paris et Arc Express et loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris**

L'An Deux Mil Dix, le quinze décembre à 20H précises, le Conseil Municipal convoqué par le Maire en séance ordinaire le six décembre 2010 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. BOURGAIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. BOURGAIN ; Mme CREUSY ; M. MONGES ; Mme HAUMONT ; M. LASSOUED ; Mme AMAROUCHE ; M. GUENET. Mme MASSE-BOURGAIN ; MM. FRANÇOIS, LEGRAND, SEGUIN ; Mme TRAORE ; M. DIOP ; Mmes RAFENAUD, CHESA, BUREAU ; M. RAVISHANKAR ; Mmes ARSLAN, BENABDELKADER ; MM. NESSAH, DIARRA, FLANDRIN, ROSE, M. MARANGET.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

M. SERRANO ayant donné procuration à M. MARANGET  
Mme CARICHON ayant donné procuration à M. FLANDRIN  
Mlle MARIOTTE ayant donné procuration à M. ROSE

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES NON REPRESENTEES :**

Mmes WASEL, MVONDO-BESNARD

**SECRETAIRE :** M. DIARRA

La liaison Eco-quartier/Pleyel pourrait préfigurer une liaison est/ouest à envisager à une échelle plus large, pouvant ainsi raccorder à terme le secteur de la Plaine et les Hauts de Seine (RERB La plaine Stade de France/RER D Saint-Denis Stade France / Carrefour Pleyel / Ecoquartier de L'île-Saint-Denis / Gennevilliers les Grésillons).

**ARTICLE 6 : S'INQUIETE des modalités non stabilisés de financements** tant en investissement qu'en fonctionnement du réseau de transport public du Grand Paris, exprime son opposition à tout recours à la fiscalité additionnelle sur les impôts locaux pour ce financement, et opte préférentiellement pour le relèvement du taux du versement transport payé par les entreprises.

VOTE : 23 POUR - 4 ABSTENTIONS

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.

Pour extraits conforme au registre,

Le Maire,



*[Handwritten signature]*